Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260608-202603B004-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 16/03/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Franck LERAY, Alexandra GOUSSET, Adjoints

Cédric MARTIN, conseiller délégué
François POIRIER, conseiller délégué

Bruno COULOMBET, Marie Christine LOUIN, Valérie GAUDION, Fabien FOUCHER, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Angélique LE BORGNE, Axelle LE DUIGOU, Gael MAIGNAN, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Marie-Christine BATTEUX a donné pouvoir à Franck LERAY
Antoine GERAUX a donné pouvoir à François POIRIER
Laurence LOISON a donné pouvoir à Marie-Christine LOUIN

Secrétaire de séance : Marie-Odile DAYOT

Délibération 2026.03b.004

Election des adjoints

M. le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260608-202603B004-DE

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Nombre de listes déposées : une

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Ont obtenu :
Liste Joseph JEULAND, 19 (dix-neuf) voix

La liste « Joseph JEULAND » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :
1er adjoint : M. Joseph JEULAND
2ème adjointe : Mme Marie-Odile DAYOT
3ème adjoint : M. Franck LERAY
4ème adjointe : Mme Alexandra GOUSSET

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS
R.F.
(Ille-et-Vilaine)